Tableau n° 1.8.2 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou	15 jours	Préparation emploi manipulation des agents nocifs à titre indicatif et énumérés ci-après :
confirmées par un test épicutané positif au produit manipulé.		A- Agents chimiques: Acide chloroplatinique; Chloroplatinales alcalins; Cobalt et ses dérivés; Persulfates alcalins; Thioglycolate d'ammonium; Epichlorhydrine; Hypochlorites alcalins; Ammoniums quaternaires et leurs sels, notamment dans les agents détergents cationiques;
		Dodécyl-aminoéthyl glycine; Insecticides organochlorés;
		Phénothiazines;
č		Pipérazine;
		Mercapto-benzothiazole,
		Sulfure de tétraméthyl- thiurame ;
		Acide mercapto-propionique et ses dérivés ;
		N-isopropyl N-phenylpara-
-		Phénylènediamine et ses dérivés ;
		Hydroquinone et ses dérivés;

Dithiocarbamates;

Sels de diazonium, notamment chlorure de diéthylaminobenzènc diazonium;

Benzisothiazoline-3-one;

Dérivés de la thiourée,

Acrylates et méthacrylates;

Résines dérivées du para-tertbutylphénol et du para-tertbutylcatéchol;

Dicyclohexylcarbodilmide; Glutaraldéhyde.

B- Produits végétaux ou d'origine végétale :

Produits d'extraction du pin, notamment essence de térébenthine, colophane et ses dérivés;

Baume du Pérou;

Urushiol (laque de chine)

Plantes contenant des lactones sesquitérpéniques (notamment artichaut, arnica, chrysanthème, camomille, laurier noble, saussurea, frullania, bois de tulipier, armoise, dahlia);

Primevère;

Tulipe;

Alliacées (notamment ail et oignon);

Farines de céréales.